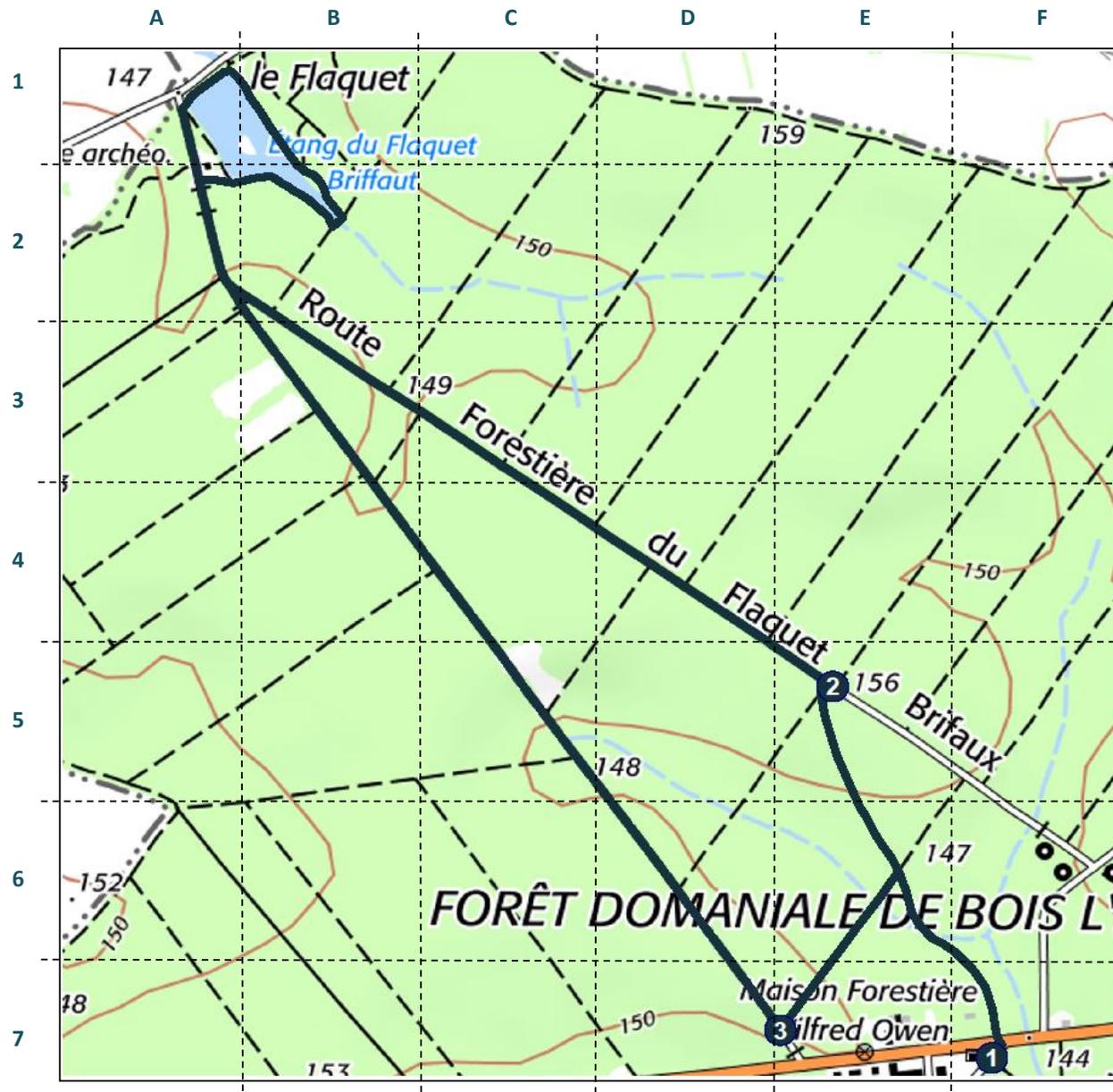


## Circuit de Bois l'Evêque

(4 Km 909 - 1 h 15)

Départ : Maison W. Owen

1. Dos à la Maison de W. Owen, partez à gauche puis traversez la D 959 avec prudence, engagez-vous en face sur un petit sentier forestier (bien suivre le balisage) et rejoignez une voie goudronnée (la route forestière du Flaquet Briffaux).
2. Tournez à gauche. Continuez tout droit, puis vous arriverez à l'étang du Flaquet. Effectuez le tour de l'étang et revenez sur vos pas le long de la route forestière du Flaquet Briffaux ensuite suivez à droite la laie Verte. Continuez tout droit.
3. Avant la barrière, prenez à gauche le chemin forestier. Continuez tout droit puis au bout de ce chemin tournez à droite puis continuez tout droit pour rejoindre le point de départ.





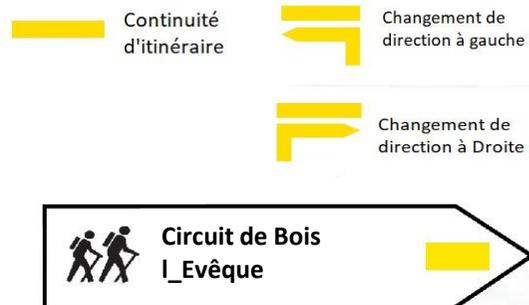
## Circuit de Bois I\_Evêque

(4 Km 909 - 1 h 15)

Départ : Maison W. Owen

### Suivez le guide!

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires(améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DEPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

### Avis du Randonneur :

*Circuit essentiellement forestier à la découverte du massif domanial de Bois l'Évêque et son siteremarquable : L'étang du Flaquet. En période de pluie, porter des chaussures étanches. En période de chasse, l'accès à la forêt peut être interdit (se renseigner sur les dates auprès de la mairie ou de l'Office National des Forêts).*